



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BÉNITE ET LE BUDGET ANNEXE CULTURE DE LA VILLE DE PIERRE BÉNITE.**

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 12/09/2023

Compte-rendu affiché le 20/09/23

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Monsieur Levana MBOUNI.

**Rapporteur** : Madame Marlène BONTEMPS

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Levana MBOUNI ; Claude MOUCHIKHINE ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

**ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION**

Wilfrid COUPE a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Patrice LANGIN a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Eliane CHAPON a donné procuration à Levana MBOUNI

Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marjorie MERCIER

Max SEBASTIEN a donné procuration à Sandrine COMTE

Nora BELATTAR a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Marion LECLERE a donné procuration à Marine BOISSIER

Alexis MONTOLIU a donné procuration à Dominique LARGE

**ABSENTS**

Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre Marie MAXION ;  
Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs 2023 pour les budgets : principal et annexe le mardi 4 avril 2023. Ces actes budgétaires étant prévisionnels, apparaît au fur et à mesure de leur exécution la nécessité d'opérer certains rééquilibrages, soit par le biais de virements de crédits lorsque les redéploiements se font à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, soit par le biais de décisions modificatives, lorsque les besoins concernent des chapitres différents.

## **1° LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BENITE.**

### **11° La section de fonctionnement**

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0€ car les mesures inscrites sont intégralement financées par redéploiements de crédits. En effet, dans un contexte des prix de l'énergie très tendu, la Ville de Pierre Bénite a souhaité, dès le BP 2023, opter pour la prudence d'une part en augmentant significativement les crédits du budget « énergies - électricité », mais aussi en réalisant des économies très importantes en limitant de manière drastique les consommations énergétiques de l'automne 2022 jusqu'au printemps 2023. De fait, et grâce à ces efforts cumulés, des excédents sur ces crédits permettent aujourd'hui de prendre en charge des besoins nouveaux sans pour autant augmenter le budget de fonctionnement.

Concernant ces besoins, la décision modificative n°1 enregistre notamment :

- une aide de 100 000€ qu'apporte la Commune au centre de santé Benoit Frachon afin d'en assurer la pérennité des services apportés aux Pierre-Bénitains ;
- Sur le chapitre des charges de personnel, l'intégration de l'augmentation du point d'indice de rémunération des agents municipaux voulue par le gouvernement de juillet à décembre 2023 pour près de 40 000€,
- des ajustements de crédits pour près de 194 600€ liés principalement aux phénomènes de glissement vieillesse technicité dont une part reste difficilement prévisible d'une année sur l'autre,
- des opérations d'entretiens et de travaux sur les bâtiments communaux pour 14 000€,  
des études pour 9 600€,
- une régularisation de prévisions budgétaires pour les locations mobilières et immobilières à hauteur de 12 400€,
- un ajustement des crédits liés aux contrats de maintenance pour 1 800€,
  - un ajustement des crédits liés aux impôts et taxes pour 6 000€,
  - un ajustement des crédits liés aux droits d'hébergement pour 2 500€,

- un ajustement des crédits liés aux contrats de prestation de service pour 61 400€,
- une correction d'imputation budgétaire pour les crédits de commandes de magazines à la médiathèque pour 11 700€,
- une augmentation du virement de la Commune au CCAS pour 10 000€ afin de tenir compte des aides d'urgences versées suite aux incendies de bâtiments intervenus ces derniers mois sur la Commune.
- une augmentation du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 43 300€.

## **12° La section d'investissement**

En recettes, on retrouve l'augmentation du virement à la section d'investissement pour 43 300€.

Cette petite augmentation de recettes permettra le financement d'une série d'acquisition et de travaux autofinancés par ailleurs, à savoir :

- des études pour 1 160€,
- des ajustements de crédits pour les brevets et licences pour 10 700€,
- des aménagements de construction notamment à la cuisine de Haute Roche, à l'école de musique, au club de gymnastique pour 185 000€,
- des achats de matériels pour la police municipale pour 35 000€,
- des ajustements de crédits de travaux en cours pour 22 900€,
- des ajustements de crédits sur les opérations d'ordre d'amortissements pour 4 040€.

L'ensemble de ces opérations se monte à 258 800€.

La quasi intégralité de ces opérations budgétaires sont financées par redéploiements de crédits sur des opérations dont les préparations et études ont demandé plus de temps que prévu initialement et qui pour la plupart, se poursuivront ainsi sur l'exercice 2024 auxquelles s'ajoute un correctif d'imputation budgétaire le tout pour un montant total de - 215 500€.

La différence entre les dépenses et recettes de la section d'investissement se monte à 43 300€ et correspond à la légère augmentation de la section ainsi équilibrée.

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20230919-VILLE\_2023DL049-DE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BENITE							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	NAT.	LIBELLE		€	CHAP.	NAT.	€
011	611	Contrat de prestations de services		61 400			
011	617	Etudes		9 600			
011	6065	Livres, disques, CD, cassettes...		11 700			
011	6132	Locations immobilières		8 100			
011	6135	Locations mobilières		4 300			
011	6156	Contrats de maintenance		1 800			
011	615221	Entretien des bâtiments publics		14 000			
011	6358	Autres impôts taxes et versements assimilés		6 000			
012	64111	Rémunération principale		234 600			
65	6512	Droits d'utilisation - informatique en nuage		800			
65	6518	Autres redevances concessions brevets, licences		1 700			
65	6574	Sub de fct aux personnes de droits privé		100 000			
65	657362	Subvention de fonctionnement versée au CCA		10 000			
023	023	Virement à la section d'investissement		43 300			
011	60612	Energies / électricité		-507 300			
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BENITE									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE	€	CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE	€
20	2031	531	Etudes	1 160	021	21		Virement de la section de fonctionnem	43 300
20	2051		Brevets et licences	10 700					
21	2135	172	Aménagements de constructions	185 000					
21	2158		Autres installations, matériels et outill	35 000					
23	2313	529	Immobilisations en cours - constructio	20 200					
23	2313	172	Immobilisations en cours - constructio	2 700					
040	16878		Régularisation subvention amortissen	4 040					
21	2135	172	Aménagements de constructions	-60 000					
23	2313	172	Travaux en cours	-95 000					
23	2315	172	Travaux en cours	-10 000					
21	2135	520	Aménagements de constructions	-17 500					
23	2313	526	Travaux en cours	-6 900					
23	2313	526	Travaux en cours	-15 000					
21	2168		Autres collections et œuvres d'art	-11 700					
<b>TOTAL</b>				<b>43 300</b>	<b>TOTAL</b>				<b>43 300</b>

**2° LE BUDGET ANNEXE CULTURE DE LA VILLE DE PIERRE BENITE.**

La décision modificative consiste uniquement en un ajustement de crédits budgétaires des opérations d'ordre d'amortissement pour 131€ tant en fonctionnement qu'en investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BENITE									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAP.	NAT.	LIBELLE		€	CHAP.	NAT.	LIBELLE	€	
042	6811	Dotation aux amortissements		131					
011	6228	Divers		-131					
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>TOTAL</b>				<b>0</b>

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BENITE									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE	€	CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE	€
040	28188		Amortissements	131					
10	1068		Dotations	-131					
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>TOTAL</b>				<b>0</b>

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,** à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

1 abstention ,

**APPROUVE** les mouvements constituant les décisions modificatives n° 1 au budget principal comme au budget annexe, de l'exercice 2023, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci- dessus.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230919-VILLE\_2023DL049-DE



Le secrétaire de séance

Monsieur Levana MBOUNI



Jérôme MOROGE,  
Maire,  
Conseiller Régional